

**Accord-cadre multi-attributaire
Procédure d'appel d'offres ouvert
(art. R2124-1, R2124-2, R2162-1 à R2162-14
du Code de la commande publique)**

N°2026-07

**Maintenance corrective et évolutive
du back-office sous IBM webMethods**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1. Contexte.	3
2. Expression du besoin	4
3. Mise en concurrence avec marchés subséquents	4
4. Exécution et validation des prestations	5
Annexe 1 - Typologie des anomalies	7

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1. Contexte.

L'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) est un établissement public administratif sous double tutelle des deux Ministères suivants : le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, et le Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

L'établissement est implanté sur l'ensemble du territoire national avec un siège social à Saumur (49), des bureaux administratifs à Pompadour (19) et une vingtaine de sites répartis dans chacune des régions en France métropolitaine.

L'IFCE est un opérateur public, prestataire de services destinés à l'ensemble des acteurs de la filière cheval, à la demande de l'État, des organisations socioprofessionnelles et des collectivités locales.

L'IFCE est notamment chargé de gérer la base centrale française sanitaire et zootechnique des équidés (base SIRE) qui contient les données sur les chevaux (identification, sanitaire, pedigree, droits à reproduire, etc.) et les personnes associées (propriétaires, détenteurs, naisseurs, éleveurs, éleveurs, éleveurs, vétérinaires).

Dans un contexte de modernisation de son système d'information, l'établissement a défini une feuille de route à horizon 2028 qui se traduit par les actions suivantes :

- Renforcement des démarches dématérialisées, en disposant d'un parcours de démarche simplifié, via des interfaces plus modernes et plus efficaces.
- Mise en place de nouvelles applications en lien avec le besoin métier
- Développement des échanges de données par webservice/API avec les partenaires.
- Urbanisation du SI et modélisation des processus
- Mise en place d'un nouveau modèle de données
- Gestion de la transition
- Passage des technologies Forms, ProC, PL/SQL à une architecture SOA
- Migration du back-office sous IBM webMethods

Dans ce contexte, l'IFCE lance un appel d'offre pour la période **2026-2030** permettant de répondre aux enjeux de maintenance de la partie back-office de ses applicatifs, sous IBM webMethods (actuellement en version 10.15).

2. Expression du besoin

Le présent appel d'offres a pour objet la maintenance corrective et évolutive de la partie back-office, développée en webMethods, de ses applications.

Le back-office correspond ici à l'ensemble des services métiers utilisés dans les applications, le plus souvent pour l'accès aux données.

Les prestations attendues portent sur l'évolution et la correction des services métiers nécessaires aux applications.

Le SI de l'IFCE se base principalement sur des systèmes d'exploitation Linux (RedHat Enterprise Linux), et les SGBD Oracle et MySQL.

Concernant son socle applicatif, le SI est en pleine mutation, avec une migration progressive de ses services JBoss SOA, vers IBM webMethods, pour la partie Back. Et une migration de ses serveurs Zend PHP, vers Symfony pour la partie Front.

Les moyens informatiques de l'IFCE sont gérés par la direction des systèmes d'information (DSI), localisée à Arnac-Pompadour en Corrèze (19).

Les équipes projets et les responsables de la Tierce Maintenance Applicative (TMA) travaillent en étroite collaboration avec les représentants des métiers, notamment ceux chargés de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les développements sont en partie sous-traités, avec un pilotage interne. Ils doivent respecter le cadre technique de référence de l'IFCE, et notamment les règlements en vigueur (RGPD, RGI) ainsi que la PSSI de l'Etat.

Dans tout ce document, les termes ingénieur, expert, chef de projet, responsable de TMA, prestataire, intervenant et autres s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.

3. Mise en concurrence avec marchés subséquents

Les caractéristiques attendues de chaque prestation seront définies dans les documents de consultation des marchés subséquents.

Les actions à mener seront spécifiées dans un document dédié, ou à défaut, précisées dans l'outil Projeqtor, sous forme d'anomalies et d'évolutions informatique consultables directement.

Chaque lot d'actions sera transmis par le responsable TMA pour un chiffrage au forfait.

Le candidat, dans sa réponse à la consultation, communiquera son chiffrage qui fera apparaître les jours estimés pour la phase de développement, les tests, et accessoirement les jours affectés à d'autres types de tâche. Il précisera également le planning de réalisation des travaux.

Dans la mesure où l'IFCE assure les phases de recette et le pilotage des actions, le candidat limitera le ratio de répartition des profils sur un lot d'actions donné à 1 jour de pilotage de projet pour 10 jours de développements/tests unitaires.

Chaque candidat fournira les CV détaillés des intervenants susceptibles de remplir la mission.

Les profils recherchés pour l'exécution des prestations sont des ingénieurs d'étude et de développement disposant impérativement d'une expérience d'au moins trois ans sur la technologie IBM webMethods, et disposant d'une bonne connaissance des SGBD Oracle et MySQL.

Des profils de niveau débutant, dit junior, pourront également intervenir, sous réserve qu'ils puissent s'appuyer sur un profil expérimenté également affecté à la mission.

Les candidats disposeront d'un délai de 10 jours calendaire pour répondre à la consultation. Ce délai pouvant être exceptionnellement augmenté ou diminué par l'IFCE selon la charge estimée des travaux.

La prestation sera forfaitaire et ne pourra faire l'objet d'amendements à l'exception de demandes d'évolutions spécifiques de la part de l'IFCE.

4. Exécution et validation des prestations

L'interlocuteur principal de la mission pour l'IFCE est le responsable TMA en charge des applications concernées. En complément, pourront intervenir des chefs de projet SI et des experts back, selon l'importance et la technicité des prestations attendues.

Côté prestataire, le titulaire désignera un interlocuteur unique qui prendra en charge la répartition des actions au sein d'une équipe d'intervenants, lorsque cela sera nécessaire.

Le titulaire mettra à disposition de ses intervenants, les locaux et matériels nécessaires à la bonne exécution des tâches dont un poste de travail récent et performant (de moins de 3 ans).

l'IFCE conserve à sa charge la mise à disposition des environnements de développement et de recette sur lesquels les intervenants seront amenés à déposer leurs travaux.

Les prestations seront généralement réalisées en distanciel.

Dans les rares cas où une intervention sur site serait nécessaire, elle aurait lieu à Arnac-Pompadour, en Corrèze, au sein des locaux de l'IFCE.

Au démarrage de la mission, une revue détaillée des actions à réaliser sera organisée avec le titulaire afin de s'assurer de la bonne compréhension des attendus, et lever tous les points de questionnement.

Le titulaire devra se conformer au cadre de référence de l'IFCE en matière de standards technologiques, de règles et de normes de développement. Il s'engage à utiliser les outils de suivi de projet de l'établissement et déposer les sources régulièrement sur les serveurs de l'IFCE.

Si le titulaire dispose de son propre outil de backlog (hors Projector : outil officiel de l'IFCE) qu'il souhaite utiliser, il devra donner accès à cet outil aux agents de l'IFCE intervenants sur la mission. Néanmoins, seul l'outil Projector servira à la gestion des actions/anomalies/évolutions et donc sera le seul moyen de communication sur les états d'avancement.

Le titulaire aura la charge de ses environnements de développement pour la durée du présent marché.

Il devra respecter les bonnes pratiques de conception de logiciels afin de garantir la qualité des développements.

Le titulaire effectuera les tests d'acceptation fonctionnels et techniques qui doivent démontrer la couverture des exigences et le haut niveau de qualité de sa prestation.

Les prestations seront validées par le responsable TMA qui veillera tout particulièrement à la qualité des programmes fournis, et notamment à leur conformité à l'architecture du SI de l'IFCE, ainsi qu'au respect des délais.

En cas de changement d'intervenant durant la phase d'exécution de la mission en cours, le candidat s'engage à fournir de nouveaux CV sous 15 jours ouvrés, et ce autant que cela sera nécessaire, à assurer lui-même le transfert de compétences et à former à ses frais tout nouvel intervenant, sans facturation des jours passés à appréhender l'environnement de travail de l'IFCE.

Ponctuellement, l'IFCE pourra proposer d'intégrer un intervenant à une session de formation interne. Dans ce cas, l'IFCE prendra en charge le coût de la formation et le candidat ne facturera pas le temps passé par son intervenant.

Annexe 1 - Typologie des anomalies

Les anomalies remontées durant les phases de validation d'aptitude (VA), et de vérification de service régulier (VSR) sont qualifiées selon l'un des 3 niveaux suivants :

1. Anomalie Bloquante (Criticité 1)

Défaut empêchant totalement l'utilisation de l'application

- L'application est indisponible ou ne se lance plus
- Perte ou corruption de données critiques
- Fonction métier indispensable totalement inopérante
- Incident empêchant la continuité du service (production arrêtée)

Impact : Arrêt total de service, impossibilité pour les utilisateurs d'assurer leurs missions.

Mode de traitement : Prise en charge sous 3h ouvrées.

2. Anomalie Majeure (Criticité 2)

Fonctionnalité essentielle dégradée, sans arrêt complet du service

- Fonction métier utilisable mais avec erreurs significatives
- Défaillance entraînant des calculs incorrects
- Ralentissement important rendant l'usage difficile
- Dysfonctionnement sur une chaîne métier essentielle

Impact : Service fortement perturbé mais pas totalement interrompu.

Mode de traitement : Prise en charge sous 1 jour ouvré.

3. Anomalie Mineure (Criticité 3)

Défaut n'empêchant pas le travail mais gênant l'utilisateur

- Messages d'erreurs non bloquants
- Fonction secondaire défaillante
- Défaut de mise en forme ou incohérence d'affichage
- Dégradation de performance ponctuelle

Impact : Inconfort utilisateur, gêne modérée.

Mode de traitement : Traitement pris en charge sous 3 jours ouvrés.